



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Proposer des aménagements
structurants et efficaces



V85
VITESSE LIMITE
RÉELLEMENT
PRATIQUÉE



TRAFIC
MOTORISÉ EN
UNITÉS DE
VÉHICULE
PARTICULIER PAR
JOUR
(DANS LES DEUX
SENS)

DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)



RÉSEAU CYCLABLE
SECONDAIRE (TRAFIC
INFÉRIEUR À 750
CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
PRINCIPAL (TRAFIC
COMPRIS ENTRE 500 ET
3000 CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
À HAUT NIVEAU DE
SERVICE (TRAFIC >2000
CYCLISTES/JOUR)

VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			

RÉGIME DE PRIORITÉ

À choisir selon le contexte

Prioritaire sur le trafic
sécant



V85
VITESSE LIMITE
RÉELLEMENT
PRATIQUÉE



TRAFIC
MOTORISÉ EN
UNITÉS DE
VÉHICULE
PARTICULIER PAR
JOUR
(DANS LES DEUX
SENS)

DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)



RÉSEAU CYCLABLE
SECONDAIRE (TRAFIC
INFÉRIEUR À 750
CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
PRINCIPAL (TRAFIC
COMPRIS ENTRE 500 ET
3000 CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
À HAUT NIVEAU DE
SERVICE (TRAFIC >2000
CYCLISTES/JOUR)

VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable	Piste cyclable	
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000	Piste ou bande cyclable		
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	

RÉGIME DE PRIORITÉ

À choisir selon le contexte

Prioritaire sur le trafic
sécant

5. La piste cyclable



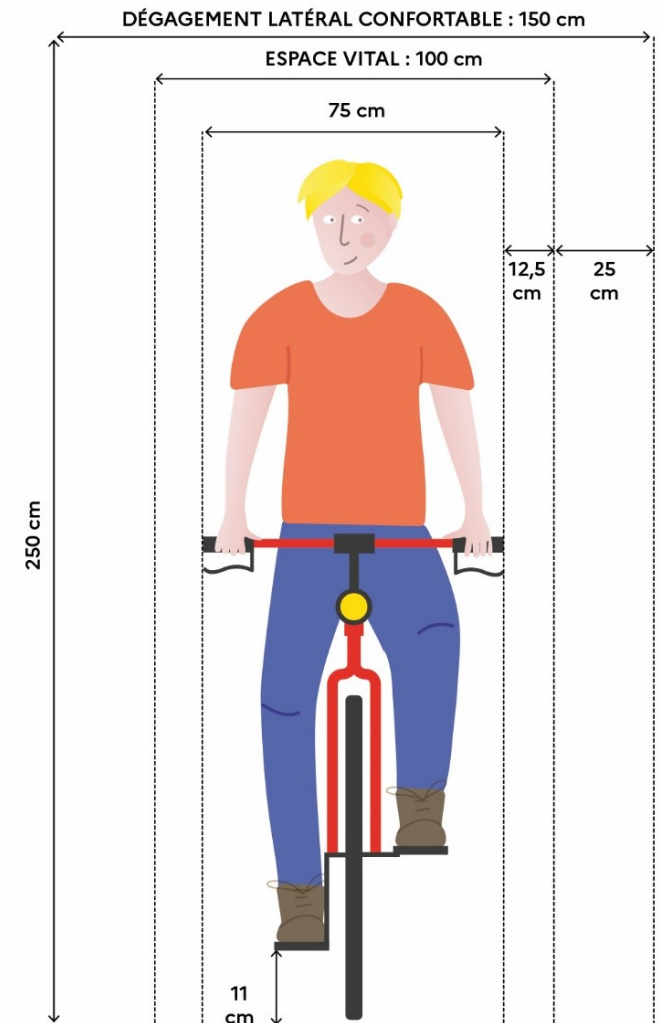
5. La piste cyclable : largeurs

PISTE CYCLABLE UNIDIRECTIONNELLE

Débit cycliste souhaité (par jour et par sens)	Largeur roulable minimum
0 - 1500	2 m
>1500	2,5 m

PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE

Débit cycliste souhaité (par jour dans les deux sens)	Largeur roulable minimum
0 - 1500	3 m
1500 - 3000	3,5 m
> 3000	4 m



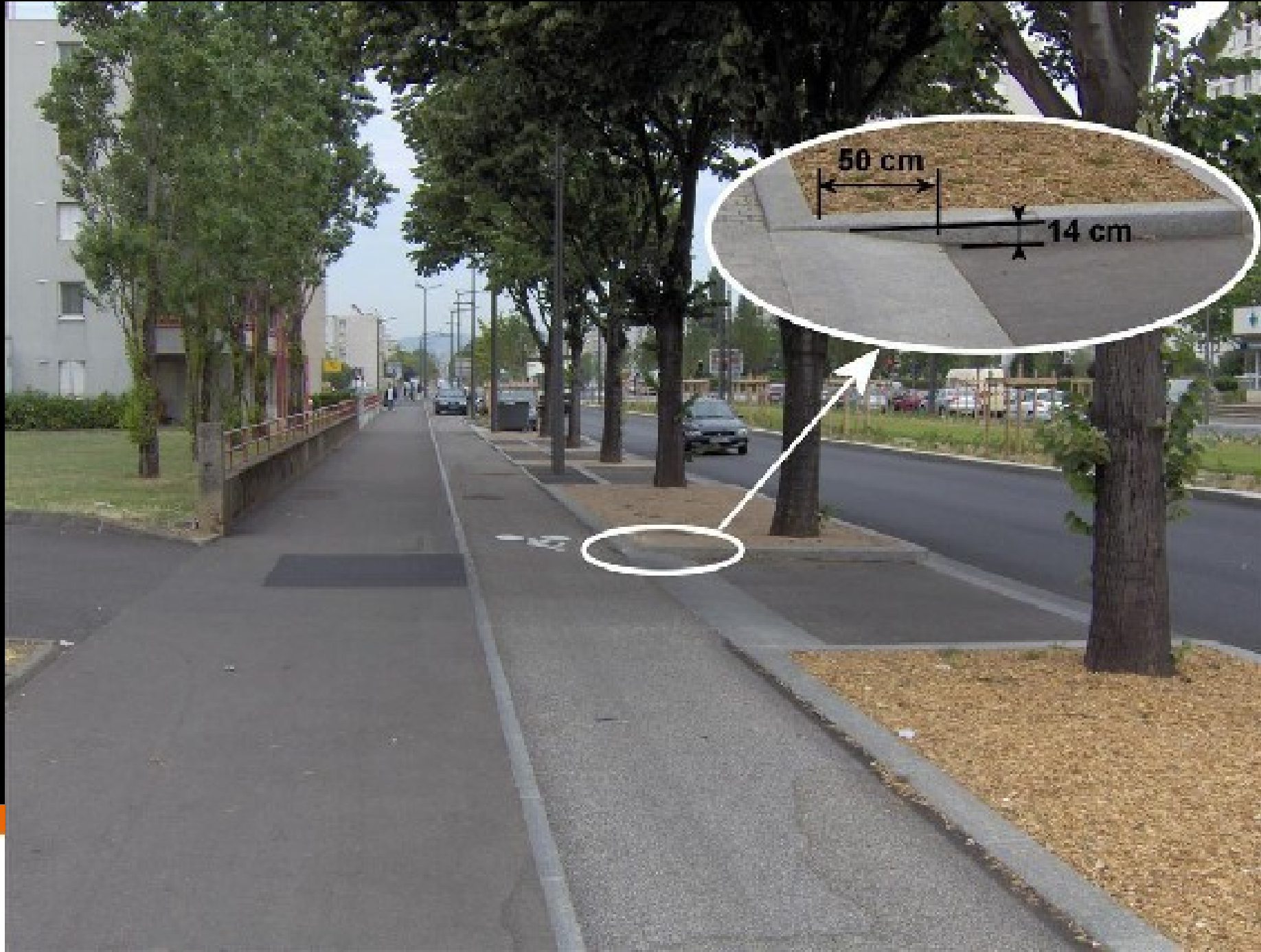
5. La piste cyclable : continuité



5. La piste cyclable : continuité

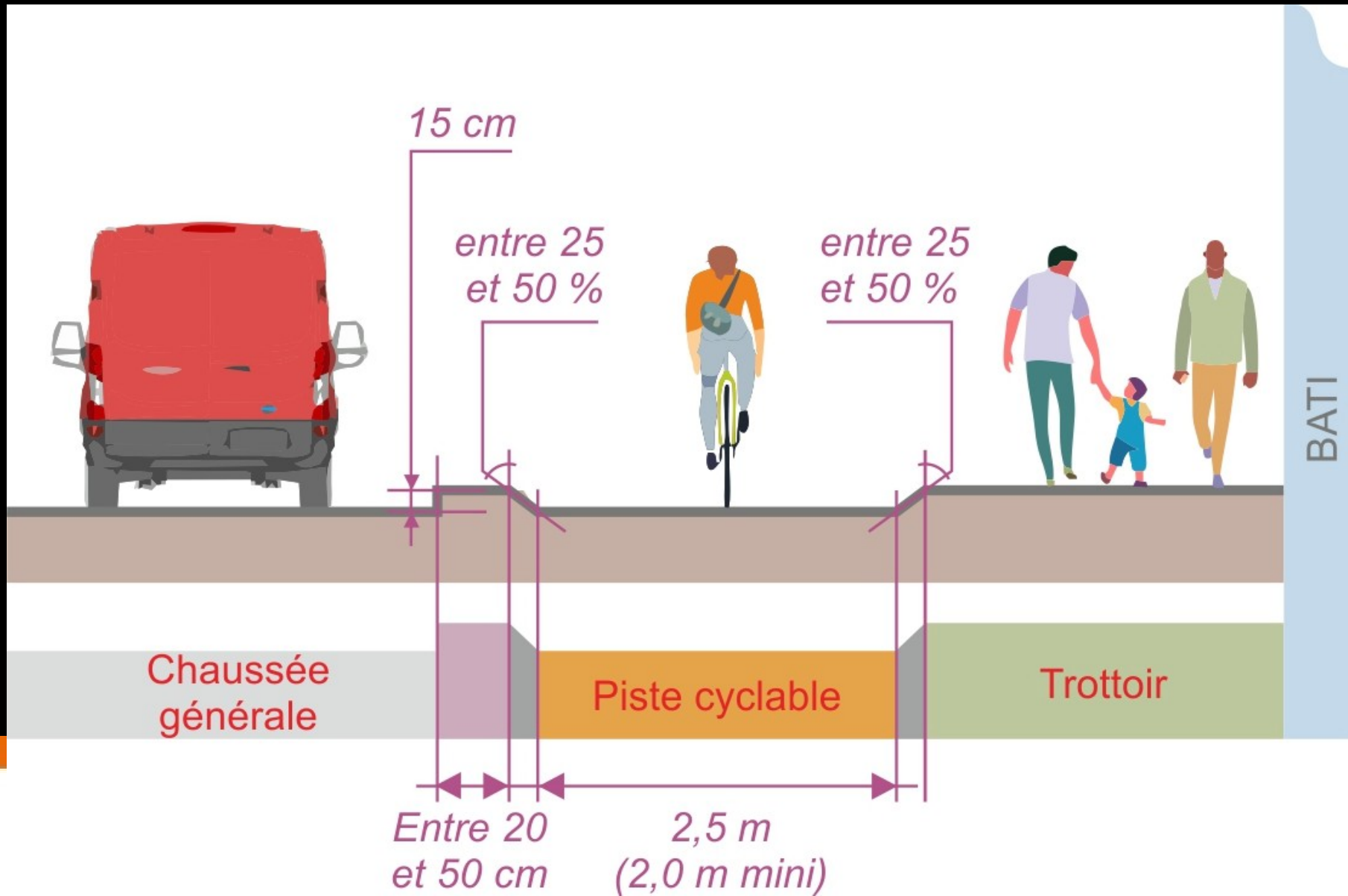


5. La piste cyclable: continuité



5. La piste cyclable: séparation

Solution 1: séparation simple



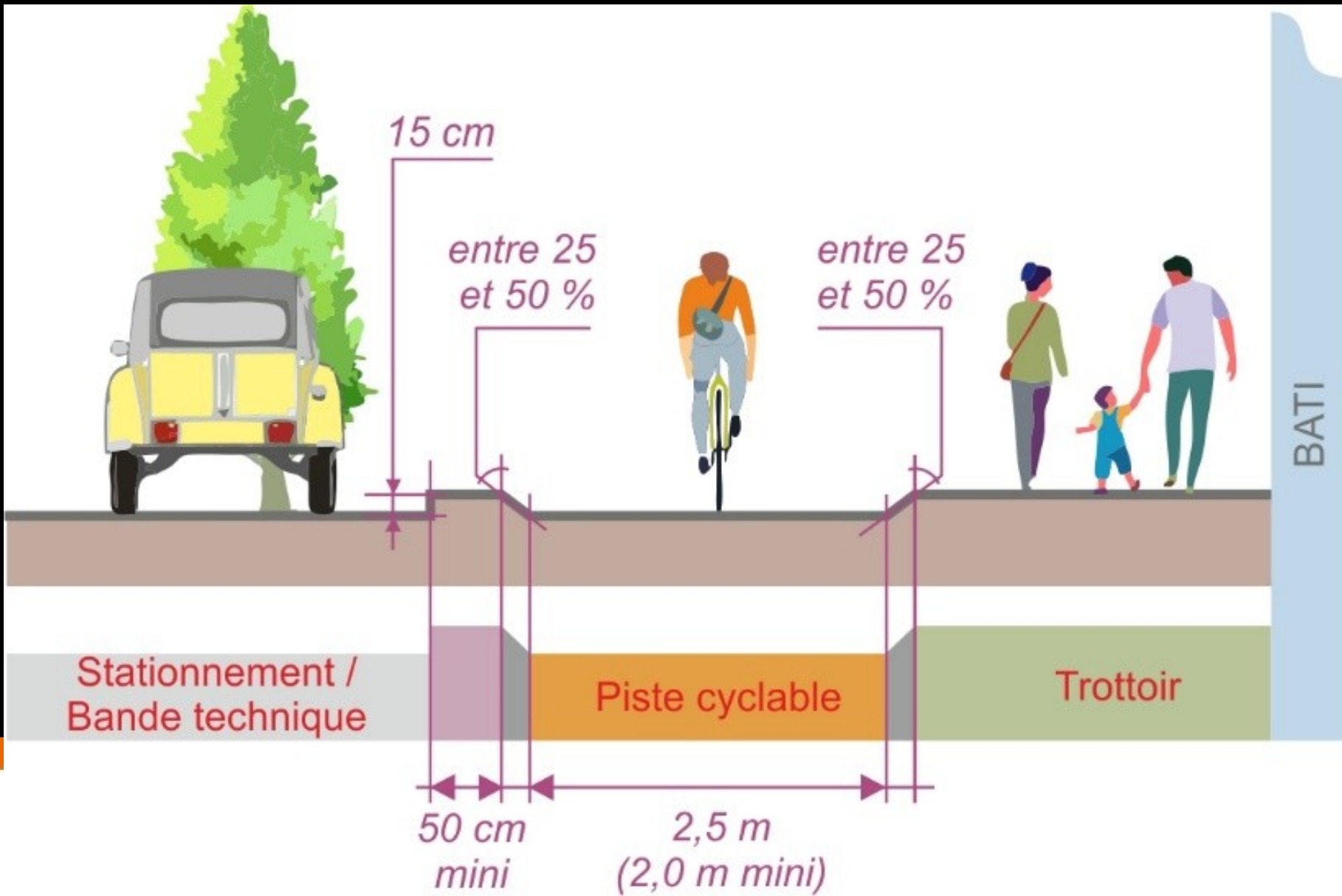
5. La piste cyclable: séparation

Solution 1: séparation simple



5. La piste cyclable: séparation

Solution 2 : bande technique séparative



5. La piste cyclable: séparation

LA BANDE TECHNIQUE PEUT ACCUEILLIR :



Un espace de stockage pour la traversée piétonne



Un espace enherbé

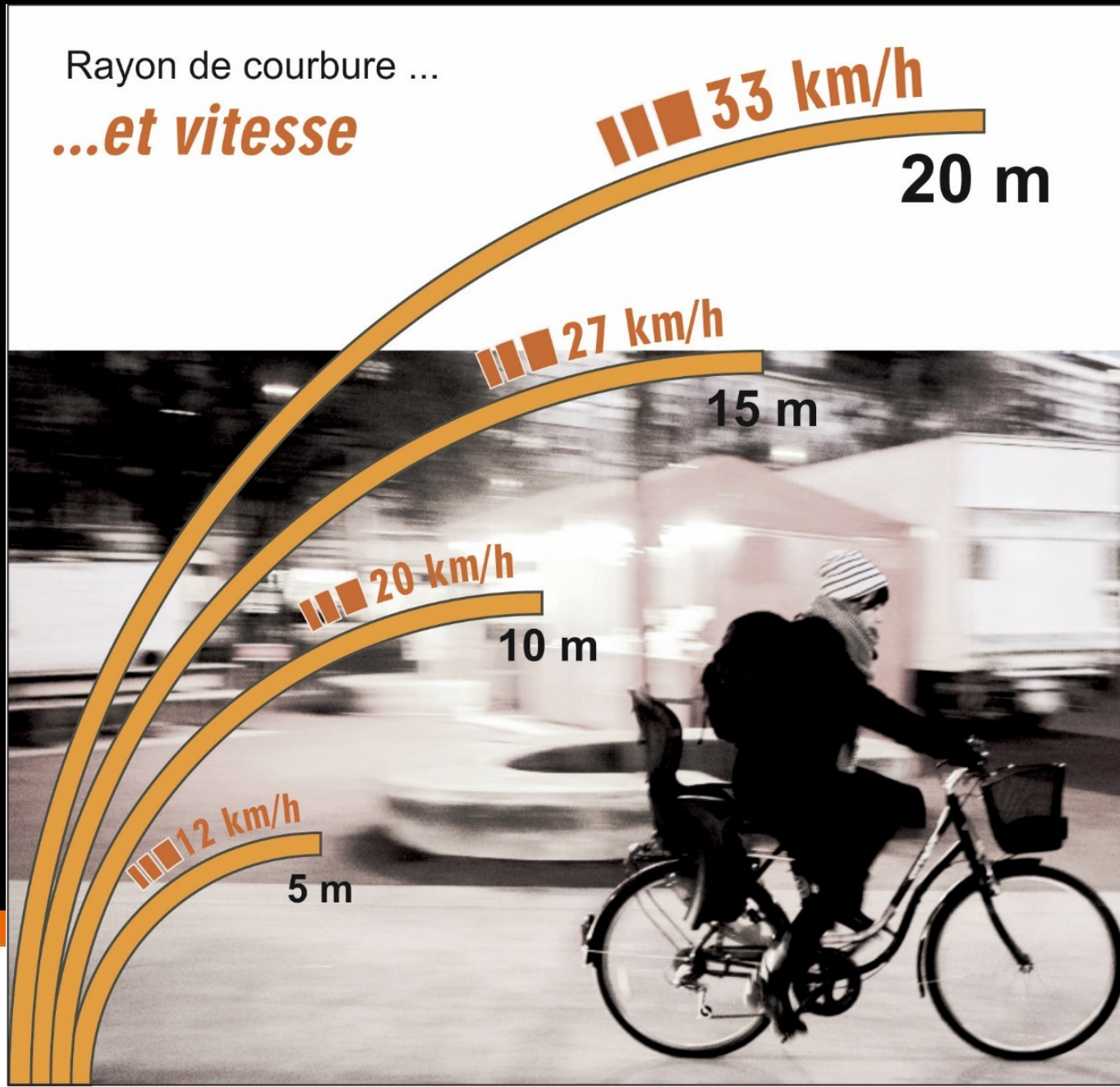


Un arrêt TC

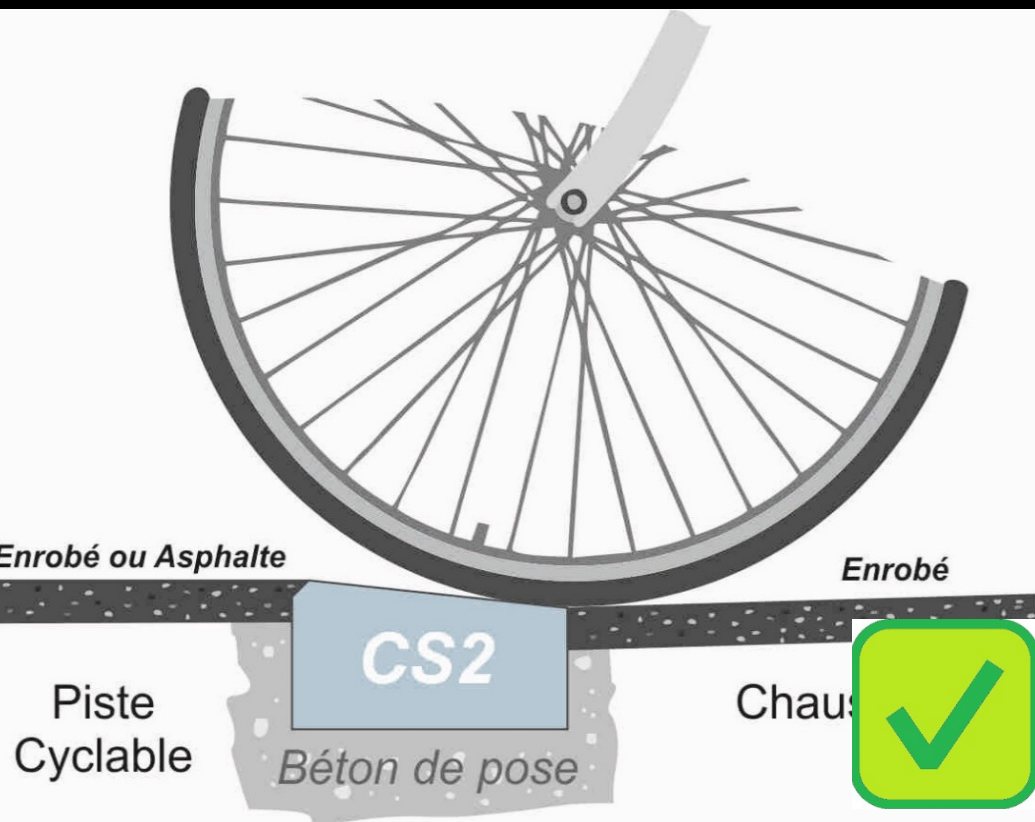


Du stationnement vélos

5. La piste cyclable: rayons de courbure



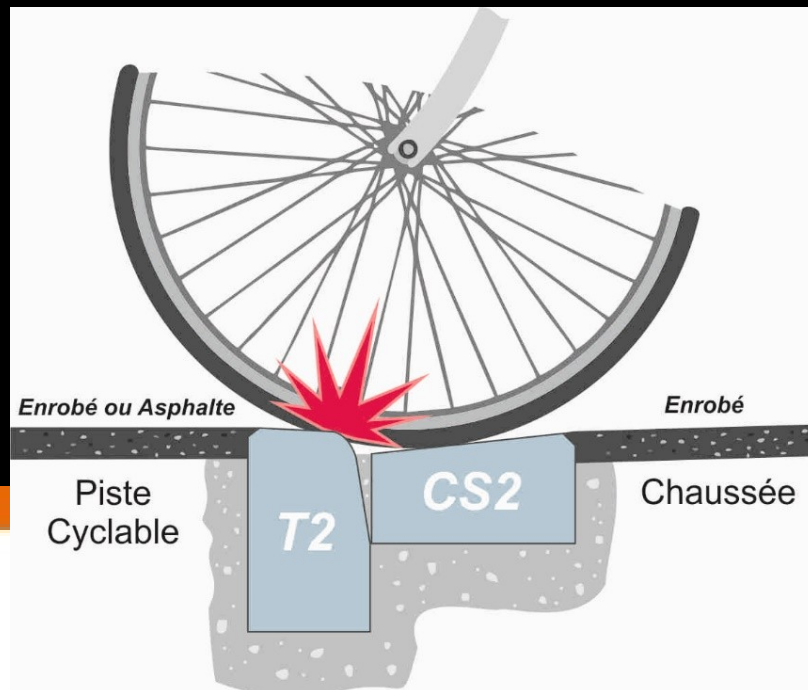
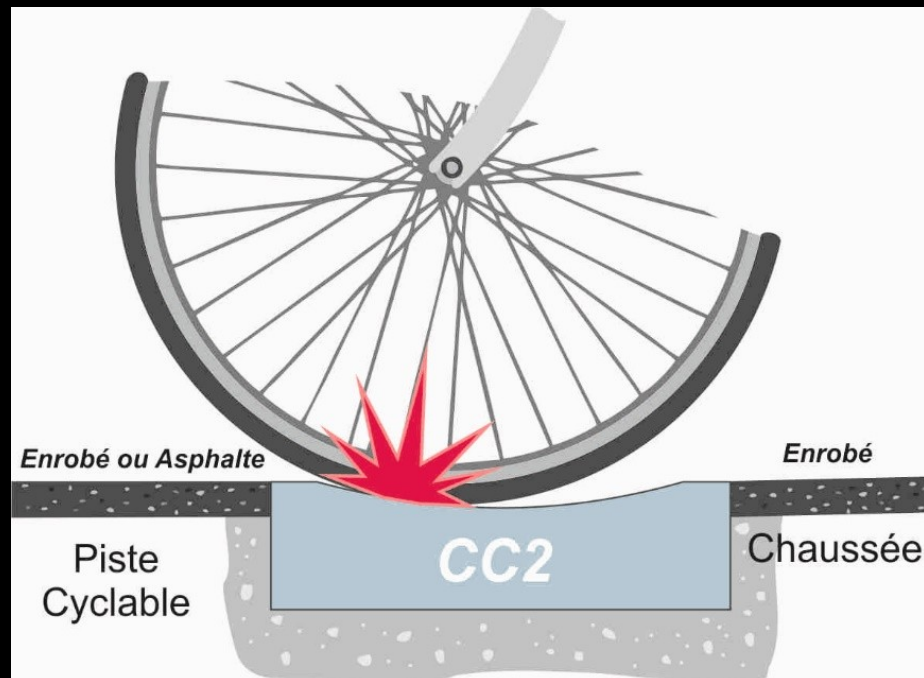
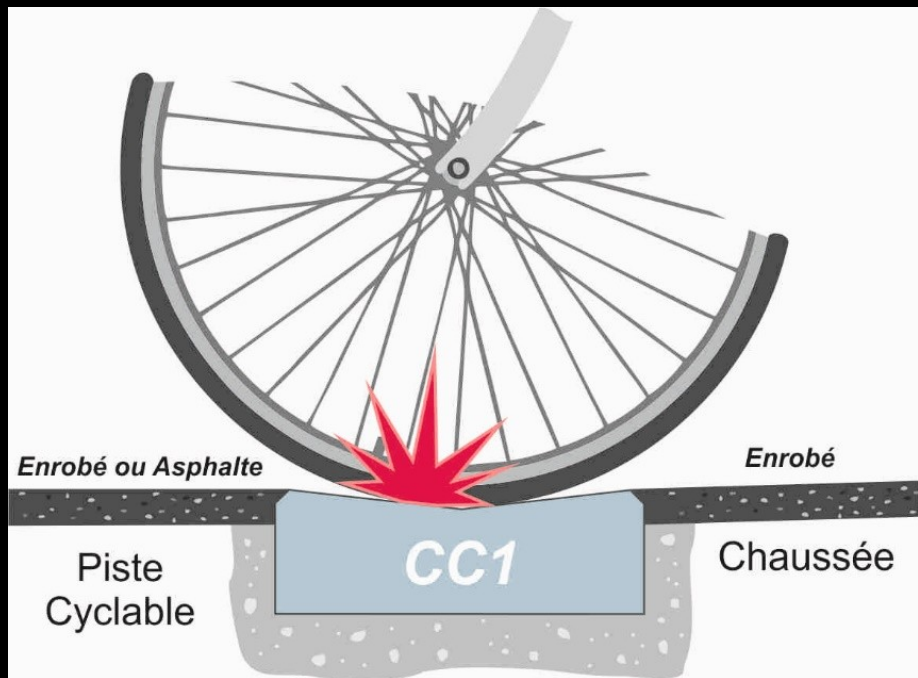
5. La piste cyclable: traitement des ressauts



5. La piste cyclable: traitement des ressauts



5. La piste cyclable: traitement des ressauts

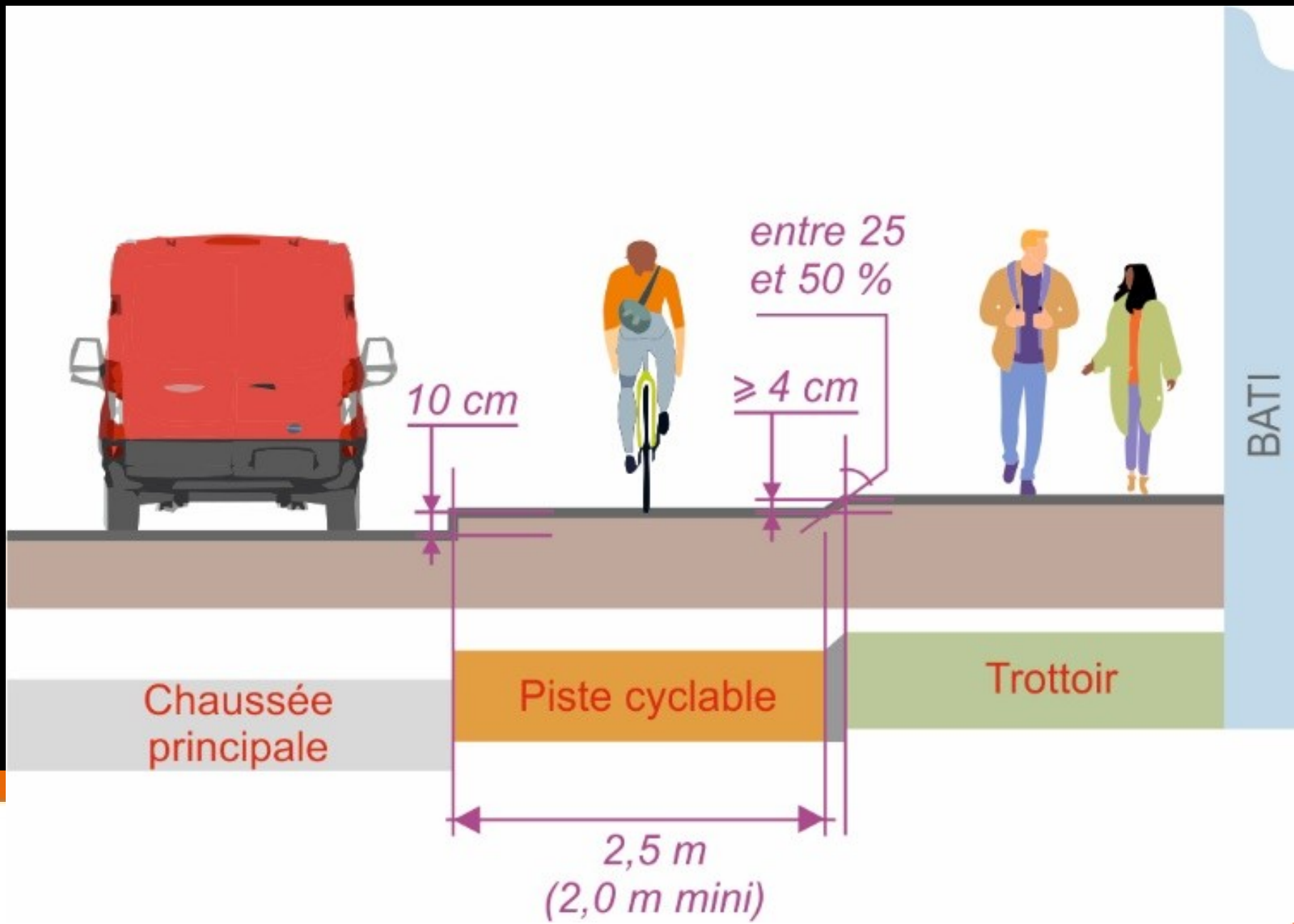


Piste cyclable unidirectionnelle

Piste cyclable unidirectionnelle à hauteur de chaussée



Piste cyclable unidirectionnelle intercalée (à mi-hauteur)



Piste cyclable unidirectionnelle à hauteur de chaussée



Piste cyclable unidirectionnelle intercalée (à mi-hauteur)

Largeur 2,5 m (2m mini)

Trottoir mini 1,40m dégagé de
tout obstacle

Possibilité revêtements
différents

Exclusion des cyclomoteurs

Arrêté de police



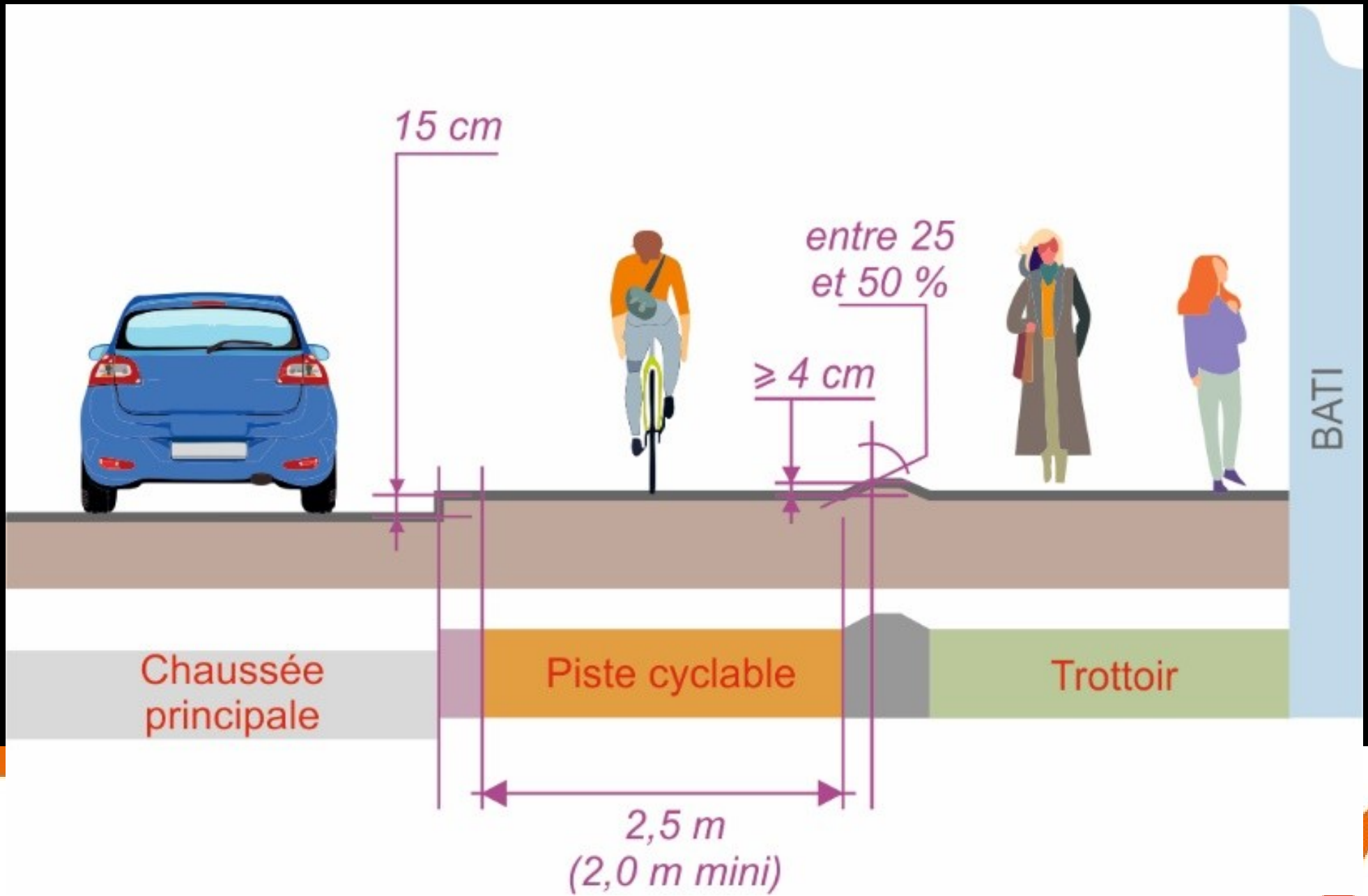
Piste cyclable unidirectionnelle au niveau du trottoir

Largeur mini 2m
Dégager un cheminement piéton 1,40 m hors obstacles
Séparation obligatoire



erema

Piste cyclable unidirectionnelle au niveau du trottoir



La piste cyclable bidirectionnelle



La piste cyclable bidirectionnelle



5. La bande cyclable

Largeur préconisée :
1,5m mini hors
marquage (T3-5U),
voire 2 m

Sur largeur
indispensable de 0,5
m si stationnement
latéral

Nécessité de
maîtriser le
stationnement



La bande cyclable



Bande cyclable trop étroite

5.La voie verte



La voie verte



En milieu urbain



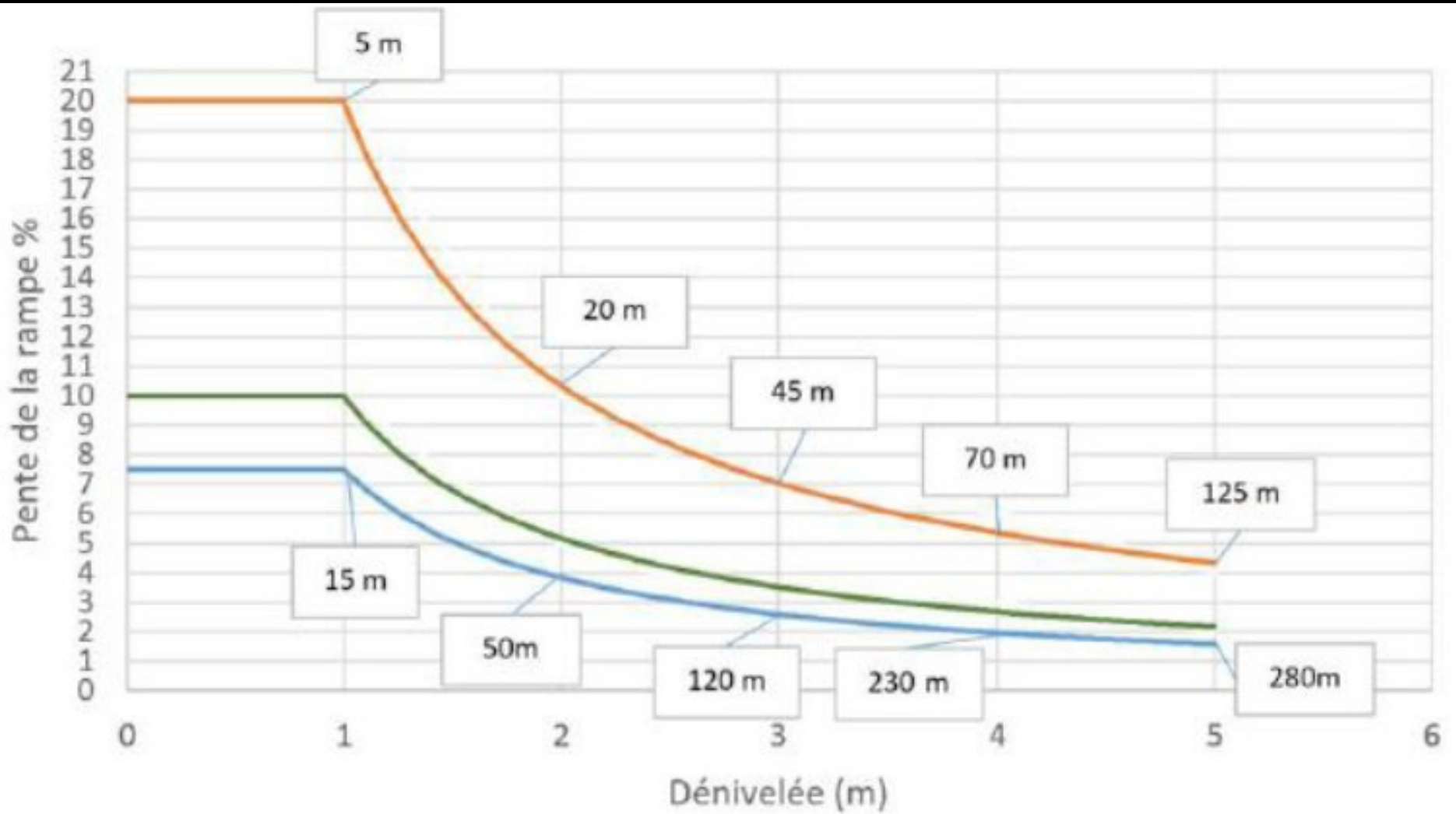
Point de vigilance

Le trottoir ne peut être ...



Ouvrages d'arts: pentes

- Ouvrage accueillant uniquement des cyclistes: $< 6\%$
- Ouvrage accueillant des piétons et PMR: $< 4\%$ ou $< 5\%$ avec un pallier de repos tous les 10



- Faible niveau de confort
- Niveau de confort standard
- Niveau de confort optimal

Merci